

Le 10 juillet 2020

Direction Action Sociale et Insertion
AXC/GC

Avis de vacance interne/externe

Directeur-riche Action Sociale Gérontologique

*Poste à temps complet de catégorie A
relevant du cadre d'emploi des Attachés*

**AU PLUS TARD LE VENDREDI 14 AOUT 2020
DELAI DE RIGUEUR**

Le CCAS de la ville de Saint-Martin-d'Hères anime une action générale de prévention et de développement social local dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

La Ville de Saint-Martin-d'Hères compte plus de 6 750 personnes de 60 ans et plus dont, 2 615 personnes de plus de 75 ans, ces derniers représentant 6,8% de la population municipale. Afin de répondre aux enjeux du vieillissement sur son territoire, le CCAS développe une politique d'action sociale gérontologique en direction des personnes âgées en perte d'autonomie ou dépendantes à domicile. Ce secteur s'appuie sur une pluralité de services et d'accompagnements, dans l'objectif de favoriser le maintien d'une vie sociale et le soutien à domicile : des Services d'Aide et de Soins à domicile, un Centre de Santé Infirmier, un Centre de jour, une Résidence Autonomie, deux foyers-restaurants et un dispositif de portage de repas à domicile ainsi que le Service développement de la Vie Sociale. Par ailleurs, au sein de la Direction Action Sociale et Insertion, est proposée la référence et l'accompagnement social des bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie.

Deux projets sont en cours : la réhabilitation de la Résidence Autonomie Pierre Sémard au printemps 2021 et l'expérimentation SPASAD des services d'aide et de soins à domicile.

MISSIONS DU POSTE :

Participe à la définition des orientations stratégiques en matière de politique gérontologique.

Met en oeuvre les orientations municipales sur le territoire, en mobilisant et développant les partenariats avec l'ensemble des acteurs locaux, départementaux, nationaux, de pla politique gérontologique.

Pilote les service de la Direction.

Est membre de l'équipe de direction du CCAS.

Centre Communal d'Action Sociale

111 avenue Ambroise Croizat, CS 50007

38401 Saint-Martin-d'Hères Cedex - Tél. 04 76 60 74 12

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à M. le Président du CCAS

Activités
<p>Participation à la définition et à l'élaboration d'une politique publique ou d'orientations stratégique dans le domaine de la gérontologie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Repérer les enjeux de la politique gérontologique du territoire, en lien avec l'Analyse des Besoins Sociaux. • Développer une veille réglementaire et prospective sur les évolutions des politiques gérontologiques. • Veiller à l'articulation des différentes politiques sociales et gérontologiques. • Apporter une expertise, une analyse et des propositions, auprès des élus et de la Direction. <p>Déclinaison de la politique d'action sociale gérontologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Piloter et organiser la mise en œuvre de la politique gérontologique sur le territoire. • Traduire les orientations politiques en programmes et plans d'action. • Impulser et animer une dynamique de réflexion, d'action, d'innovation en matière d'action sociale gérontologique. • Superviser l'activité et le fonctionnement des services et projet de la Direction. • Superviser les étapes budgétaires des établissements et services médico-sociaux en lien avec les autorités de tutelle, les services ressources et les responsables de service. <p>Management stratégique et opérationnel de la Direction :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fixer des objectifs stratégiques. • Animer, coordonner les responsables de service de la Direction, à partir du projet de direction. • Gérer (identifier, mobiliser, valoriser) et développer les compétences individuelles et collectives. • Consolider une démarche de changement, d'adaptation à l'évolution des besoins et l'approche globale et transversale des services et des projets. • Piloter la gestion administrative et financière de la Direction. <p>Développement et animation des partenariats et de la communication :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer des logiques de partenariat local et stratégique avec les institutions et associations sur le territoire et du secteur médico-social. • Impulser une coordination locale des acteurs intervenant en direction des personnes âgées. • Représenter la collectivité dans les instances institutionnelles et partenariales. • Veiller à la mise en œuvre d'une stratégie de communication de la politique gérontologique.

Compétences	
Savoirs-faire et qualités	Connaissances
Capacité d'analyse, de réflexion et d'innovation dans les projets et dans la pratique. Méthodologie de conduite de projet. Conduire les changements requis par l'évolution des politiques publiques. Management d'équipe. Capacité d'organisation. Maîtrise de la communication écrite et orale, qualité rédactionnelle. Capacité à travailler en réseau et en partenariat.	Connaissance de l'environnement territorial. Connaissance de l'organisation d'une collectivité territoriale et d'un CCAS. Connaissance des problématiques et enjeux du vieillissement. Connaissance des politiques gérontologiques. Connaissance de la réglementation des établissements médico-sociaux. Connaissance budgétaire.

Qualités requises :

Qualité relationnelle.
Capacité à représenter son institution.
Réactivité et adaptabilité.
Sens du service public.

Conditions :

Conditions d'exercice particulières	Conditions d'accès
Organisation du travail dans le cadre du protocole de gestion du temps de travail applicable à Saint-Martin-d'Hères. Disponibilité. Polyvalence transversale des cadres de direction du CCAS. Astreinte cadres de direction Ville et CCAS Organisation des congés permettant la continuité du service public. Forfait cadres.	Recrutement statutaire (titulaire ou lauréat).

Avantages et participation de l'employeur**Sans condition d'ancienneté**

Plan de déplacement de l'administration : remboursement à hauteur de 70% de l'abonnement (plafond de 86,16€/mois).

Mutuelle labellisée FPT : participation selon la composition de la famille

Prévoyance labellisée FPT : participation selon l'indice

Sous condition de 3 mois d'ancienneté :

Prime annuelle : versée en 2 fois (juin et novembre)

Proposition d'adhésion au Comité des Oeuvres Sociales (COS) donnant droit à des prestations et avantages (loisirs, culture, événements, familiaux...)

Restaurant collectif

Les activités et compétences sont susceptibles d'être actualisées en fonction de l'évolution du service public, des techniques de travail et des organisations.

Les candidats intéressés par cet emploi voudront bien faire acte de candidature (lettre motivation + CV obligatoire) à Monsieur le Président du CCAS.

Axelle CHALAMET
Directrice du CCAS



